

BUREAU DU 19 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 19 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le 19 avril, à 08H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Philippe HOUILLON, Dominique LEFEBVRE, Thibault HUMBERT, Jean-Michel LEVESQUE, Gérald RUTAULT, Jean-Claude WANNER, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Monique LEFEBVRE, Joël MOTYL, Emmanuel PEZET, Jean-Marie ROLLET, Frédérick TOURNERET, Sylvie COUCHOT, Daniel BOUSSON, Didier DAGUE, Christophe SCAVO.

ABSENTS :

Jean-Paul JEANDON, Gilles LE CAM, Jean-Christophe VEYRINE, Françoise COURTIN, Cédric LAPERTEAUX, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Elvira JAOUEN, Daniel DIGNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe SCAVO

La séance est ouverte à 08h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Christophe SCAVO »

1. CONSTRUCTION DU FORUM II À VAURÉAL : MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantier attribué à la société EGSC.

2. MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE VAURÉAL : AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction de la Maison de la Petite Enfance de Vauréal,
- 2/ **ENREGISTRE** le coût prévisionnel des travaux à 3 200 000 € HT selon la fiche financière,
- 3/ **PREND ACTE** de l'évolution du plan de financement prévisionnel,
- 4/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, à 511 847 € TTC,
- 5/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- 6/ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget.

3. GROUPE SCOLAIRE DU BAS NOYER À ERAGNY SUR OISE : PHASE DÉCONSTRUCTION, DÉSAMANTAGE ET DÉPOLLUTION : MARCHÉ DE TRAVAUX - PHASE CONSTRUCTION : AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de travaux de déconstruction, désamiantage et dépollution,
- 2- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et signer les demandes d'autorisation de construire et tous les actes afférents.

4. PÔLE GARE AXE MAJEUR HORLOGE À CERGY : AVENANTS AUX LOTS n°1 ET n°3

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n°5 au marché de travaux du lot 1: VRD et revêtements béton augmentant le montant du marché de de + 63 350.91€HT (76 021.09€TTC)
- 2- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux du lot 3 : BATIMENT augmentant le montant du marché de + 15 904.00€ HT (19 084.80€ TTC),
- 3- **ENREGISTRE** l'augmentation du montant définitif du marché de travaux du lot 1: VRD et revêtements béton de de + 63 350.91€HT (76 021.09€TTC) portant le montant prévisionnel définitif du marché à 3970 676.44€ HT soit 4 764 811.73€ TTC soit une augmentation de +9.22% avec la rémunération initiale,
- 4- **ENREGISTRE** l'augmentation du montant définitif du marché de travaux du lot 3 : BATIMENT de +15 904.00 € HT (19 084.80€ TTC) portant le montant prévisionnel définitif du marché à 276 281.45€ HT (331 537.74€ TTC) soit une augmentation de +6.55% avec la rémunération initiale,
- 5- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer les avenants correspondants,
- 6- **PRECISE** que l'opération est inscrite au PPI 2016-2020 en dépenses et en recettes et aux budgets correspondants.

5. MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DES VOIRIES : AVENANTS AUX LOTS n°1, n°2 ET n°3

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants n°1, concernant :

- le lot 1 pour les travaux d'entretien du réseau routier et d'assainissement sur le secteur géographique A : Osny, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Eragny sur Oise et Neuville sur Oise ;
- le lot 2 pour les travaux d'entretien du réseau routier et d'assainissement sur le secteur géographique B : Cergy, Puiseux-Pontoise, Vauréal, Courdimanche, Menucourt, Boisement, Jouy le Moutier et Maurecourt ;
- le lot 3 pour la réfection des couches de roulement sur l'ensemble du territoire de Cergy-Pontoise.

6. MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE : MARCHÉS (LOTS n°1 ET n°2)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre du lot n°1,

2/ **AUTORISE** à signer à l'issue de la procédure de consultation, le Président, ou son représentant l'accord-cadre du lot n°2 concernant les travaux d'aménagements d'espaces verts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

7. MARCHÉ EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES DONNÉES DE TÉLÉSURVEILLANCE, D'AUTOSURVEILLANCE ET DE DIAGNOSTIC PERMANENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE : AVENANT N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation des équipements et des données de télésurveillance, d'autosurveillance et de diagnostic permanent des réseaux d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise.

8.1 MARCHÉ D'ASSURANCE - LOT N°2 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 du lot n°2 du marché d'assurance « dommages aux biens » avec la SMACL,

2/ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer cet avenant.

8.2 MARCHÉ D'ASSURANCE - LOT N°3 : ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot n°3 du marché d'assurance Flotte automobile avec la SMACL,

2/ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer cet avenant.

La séance est levée à 9H15

Fait à Cergy, le 19/04/2019

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **25 AVR. 2019**

Le Président

Dominique LEFEBVRE



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 6-2019 mis à disposition du public le